

*Extrait du registre des
 délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascouin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepesteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepesteur, Mme Mourocq à M. Gascouin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
 014-200056877-20200928-20_02648-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2020
 Date de réception préfecture : 30/09/2020

Nombre de délégués :	N° 16 / 3-6-1
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020
- présents : 21	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
- votants : 29	
Secrétaire de séance M. Fenouil	Objet : Saison culturelle 2020/2021

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Condé-en-Normandie a décidé chaque année de proposer à ces habitants une saison culturelle. Après la 1^{ère} saison 2019/2020 qui a accueilli 3 spectacles de qualité, il vous ait proposé une 2^{ème} saison culturelle 2020/2021 qui accueillera, cette fois-ci 4 spectacles dont vous trouverez le détail ci-dessous.

Dépenses		Recettes		Date de spectacle		Lieu de spectacle
Compte administratif 2020						
Le syndrome du banc de touche	2 849 €	droits d'entrée	410 €	Vendredi 11 décembre	20h30	Cinéma le Royal
Déplacement & défraiement	678 €	abonnement	200 €			
Autres dépenses	354 €	subvention Département	1 250 €			
		Reste à charge commune	2 020 €			
Compte administratif 2021						
Impressions, nouvel accrochage	2 005 €	droits d'entrée	1 570 €	Mercredi 27 janvier	20h30	Salle des fêtes St Germain du Crioult
Gablé CoMicolor	1 899 €	abonnement	50 €	Vendredi 12 mars	20h30	Cinéma le Royal
Trois petits tours et puis s'en vont	1 578 €	subvention Département	3 750 €	Samedi 10 avril	20h30	Parc Condé sous un chapiteau
intermittents	- €	ODIA	500 €	Dimanche 11 avril	17h	
Déplacement & défraiement	907 €	Reste à charge commune	1 280 €			
Autres dépenses	760,74	Autres recettes				
TOTAL DEPENSES	11 030 €	TOTAL RECETTES	11 030 €			

Remarques :

- montant TTC
- Les dépenses artistiques comprennent : cachets, déplacements, défraiements, droits d'auteur
- le Département se charge de faire votre demande d'aide ODIA pour l'accueil de Max et Maurice
- les intermittents sont à la charge du Département pour les 4 spectacles (pour mémoire, au-delà des 4 tournées départementales, ces frais sont à la charge de la mairie, soit environ 1 250 € par représentation)
- Des interventions seront proposées au(x) collègue(s) pour la danse, et prises en charge par le Département.
- Le matériel technique et son transport sont pris en charge par le Département à l'exception de la danse où la structure scénique sera à venir chercher à Rots
- La subvention du Département sera présentée à la Commission Permanente de juillet pour l'ensemble de la saison 20/21
- ne sont pas pris en compte dans ce budget : la mise à disposition des employés communaux, les frais de communication et d'accueil du public.

Les tarifs des spectacles restent inchangés par rapport à la saison passée :

Carte abonnement :----- 5€

Tarif Plein : -----10€

Tarif abonnement : ----- 7€

Demi-tarif : ----- 4€

Le montant à charge pour la commune pour l'année 2020 a bien été intégré dans le budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs de la prochaine saison culturelle,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les contrats de cession du droit d'exploitation avec chaque troupe.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

